



L'éthique et la Loi

Les Évangiles, le Talmud et l'histoire

Jean-Marc Chouraqui

DANS **PARDÈS** 2001/1 N° 30 , PAGES 71 À 83

ÉDITIONS **IN PRESS**

ISSN 0295-5652

ISBN 2912404460

DOI 10.3917/parde.030.0069

Date de mise en ligne : 27/02/2013

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-pardes-2001-1-page-71?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour In Press.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

L'éthique et la loi

Les Évangiles, le Talmud et l'histoire

JEAN-MARC CHOURAQUI

Jusqu'à une période récente, on le sait bien, le rapport entre christianisme et judaïsme était essentiellement perçu en termes d'opposition souvent radicale. L'Église se posait comme le *Verus Israël*, ou le *Nouvel Israël* dans une relation de rupture/substitution par rapport à l'Israël dit de l'Ancien Testament dont elle prétendait accomplir le sens salvifique plénier et les promesses. (Cette expression « Nouvel Israël » apparaît toujours dans le *Catéchisme Universel* paru il y a quelques années.) Du point de vue du message éthique, l'Église se présentait comme religion de l'amour et de la foi face à un judaïsme de la rigueur, de la Loi. Dieu d'amour face à un Dieu de crainte, de colère. Lecture marcionnienne.

Certains textes du *Nouveau Testament*, l'affirmation du dogme trinitaire, notamment celui de l'Incarnation, le souci de l'Église naissante après la fin de l'État juif antique de se poser en s'opposant pour exister face à la Synagogue pour des raisons tant doctrinales que politiques, et la réaction de celle-ci qui finit par exclure au II^e siècle les judéo-chrétiens, ces différents éléments, parmi bien d'autres, semblent corroborer cette perception antagoniste des relations entre judaïsme et christianisme.

Souvent cependant la passion polémique, la conviction théologique l'emportent sur le point de vue de l'Histoire ignorée ou occultée tant du côté chrétien que juif. Les éléments d'opposition entre judaïsme et christianisme sont donc bien connus. Nous aimerions ici pourtant essayer d'établir des passerelles entre la tradition juive d'origine pharisienne, contemporaine de la naissance du christianisme, et les Évangiles : quel est dans le discours de Jésus le statut de cette tradition, de ses Maîtres, de l'éthique qu'elle veut enseigner (la Torah est étymologiquement d'abord enseignement) et de la Loi qui en est le support (dimension

seconde du terme Torah ; les commandements constituent les règles d'application d'une pédagogie éthique visant à la sainteté) ?

Je précise que notre propos, dans les limites étroites de cette contribution, ne se veut bien sûr pas exhaustif, qu'il se veut une introduction (non un séminaire de recherche) à une problématique qui a donné lieu à des ouvrages nombreux et érudits, je pense en particulier à ceux du savant David Flusser, récemment disparu, qui fut un des pionniers dans le domaine qui nous intéresse, en Israël.

Frédéric Manns dans son « *Approche juive du Nouveau Testament* » rappelle que la Commission biblique pontificale a publié en 1994 un document sur l'interprétation de l'Écriture. « Bien qu'il soit principalement une défense de la méthode historico-critique, le document reconnaît la validité des autres approches du texte sacré. Parmi les méthodes mentionnées figurent l'approche midrashique et l'interprétation par le recours aux traditions juives. En effet, c'est dans le judaïsme qu'il faut chercher le milieu d'éclosion du Nouveau Testament et de l'Église naissante. C'est dans le milieu juif qu'a commencé le processus de l'interprétation de l'Écriture. La traduction de la Bible en grec et en araméen constitue un témoignage important de l'effort entrepris pour actualiser le texte. Les écrits apocalyptiques, tel le livre d'Hénoch, continuent cet effort d'interprétation [...]. La diversité des formes littéraires, par exemple les paraboles, les allégories, les relectures, le rapprochement entre textes éloignés contenant une parole commune, les visions, les révélations et les compositions sapientielles, est commune à l'Ancien Testament, à l'intertestament et au Nouveau Testament ¹. » C'est dans ce contexte que s'inscrira notre propos.

Premier point à élucider : le rapport des Évangiles aux Pharisiens, qui, après la chute du Temple, demeurent quasiment seuls dépositaires de la tradition juive. Précisons tout d'abord que ce terme de Pharisiens, étymologiquement « ceux qui se mettent à part » (ou encore ceux qui commentent la Torah écrite par la Torah orale) n'est pas particulièrement utilisé par les Sages pour se désigner eux-mêmes, mais par les autres courants juifs de l'époque (notamment les Sadducéens) pour désigner ceux qui reconnaissent l'autorité d'une Torah orale, et certains principes (résurrection des morts...).

Les Pharisiens, après la quasi disparition des Sadducéens au moment où les Évangiles sont rédigés, deviennent un terme générique pour dési-

gner les Juifs, expression en particulier utilisée chez Jean² alors qu'ailleurs on parle de Pharisiens hypocrites.

Ils sont visés comme représentants d'une synagogue avec laquelle la Nouvelle Église au recrutement de plus en plus païen veut rompre au 1^{er} siècle.

Les formulations relatives aux Pharisiens sont exploitées dans le cadre d'une stratégie politique de séparation d'avec la synagogue, de prosélytisme et de non confrontation avec Rome. *Stratégie d'écriture au service d'une finalité politique.*

L'Église elle-même reconnaît aujourd'hui l'influence du contexte historique sur la rédaction des Évangiles : « Les Évangiles sont le fruit d'un travail rédactionnel long et compliqué. Il n'est donc pas exclu que certaines références hostiles ou peu favorables aux juifs aient comme contexte historique les conflits entre l'Église naissante et la communauté juive. Certaines polémiques reflètent des conditions de rapports entre juifs et chrétiens, bien postérieures à Jésus. Cette constatation reste capitale si l'on veut dégager le sens de certains textes des Évangiles pour les chrétiens aujourd'hui. »

Et l'on souligne notamment que le développement de la mission chrétienne « surtout parmi les païens, a porté à une rupture inévitable entre le judaïsme et la jeune Église [...] Cette situation se reflète dans la rédaction des textes du *Nouveau Testament*.³ »

Dans ce même document du Saint Siècle, on réhabilite aussi des Pharisiens qui préviennent Jésus du danger qu'il court (Lc 13,31), qui sont loués par lui comme le scribe de Mc 12,34, pour lequel priment les commandements de l'amour de Dieu et celui du prochain. Jésus utilise les mêmes méthodes de lecture de l'Écriture que les Pharisiens. Ceux-ci ne sont pas mentionnés dans le récit de la Passion, défendent Paul devant le Sanhédrin comme leur chef Gamaliel le fit avec Pierre et les Apôtres (Ac. 5,34-39). Flavius Josèphe dans ses *Antiquités*, corrobore cette « proximité » (mot utilisé dans les *Notes*) entre Pharisiens et Judéo-chrétiens, en signalant que ceux-ci ont obtenu la suspension du Grand Prêtre sadducéen qui avait fait exécuter Jacques.

Pour des raisons apologétiques et politiques, les rédacteurs du *Nouveau Testament* et surtout la tradition de l'Église ont mis en avant les textes mettant en cause les mauvais Pharisiens, les « hypocrites ». Or, Jésus ne fait que dénoncer une posture religieuse dénoncée avant lui par les Prophètes critiquant le ritualisme formel de certains, fin en soi et non modalité spirituelle. Et les Pharisiens eux-mêmes, auteurs du Talmud

distingueront sept types de Pharisiens, cinq étant mauvais (« hypocrites », etc.)⁴.

Aussi parle-t-on du Pharisien de Schkhem (Naplouse aujourd'hui) qui fait porter le poids des commandements sur les épaules des autres ou qui les « porte » pour « se faire voir »⁵.

Ainsi, d'un côté Jésus dénonce des Pharisiens dont le comportement est lui-même dénoncé par leurs collègues, de l'autre, lui et ses apôtres seront sauvés ou défendus au moment où leur vie fut menacée par les Pharisiens.

Ici, controverse lorsqu'il est *question d'observance* de la Loi (du Shabbat...) de portée mineure somme toute, et classique entre Rabbis de l'époque comme le rapporte le Talmud, là, soutien lorsqu'il est *question de vie ou de mort...* La tradition polémique de l'Église a valorisé surtout la controverse *halakhique* (sur la Loi).

Le soutien politique des Pharisiens évoqué plus haut s'explique par une proximité doctrinale sur le plan éthique (nous y reviendrons) et « métaphysique » (croyance en la résurrection des corps) cf. Marc 12, 18-27...

Ainsi, Jésus proclame-t-il : « les scribes et les Pharisiens occupent la chaire de Moïse : faites donc et observez tout ce qu'ils pourront vous dire [...] » (Mt 23,1-2). Le pharisaïsme en tant que doctrine est légitimé par Jésus comme fidèle aux enseignements de Moïse. Il reconnaît ainsi la validité de la Torah *orale* prônée par les Pharisiens à la différence des Sadducéens de la caste sacerdotale. Jésus distingue pourrait-on dire le *pharisaïsme* (comme *conception* de la Torah) du « pharisaïsme » (pour reprendre l'expression regrettamment traditionnelle) qui est la bigoterie hypocrite des « Tartuffe » et qui « peut sévir dans toute religion » rappellent les *Notes* vaticanes.

LES ÉVANGILES ET LA TORAH

Jésus affirme clairement son respect de la Torah dans ses moindres détails « avant que passent le ciel et la terre, pas un *i* pas un point sur le *i* ne passera de la Loi avant que tout ne soit réalisé ». « Celui qui transgresse le moindre des commandements et enseignera aux hommes de faire de même sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux ». (Matt. 5, 18-19).

Il justifie la pédagogie pharisienne de la Loi dont le détail (*prat*) doit être observé en vue de réaliser le *principe* (*klal*) *éthique* et spirituel qui

le commande : « c'est ceci (les prescriptions de moindre portée comme payer diverses dîmes) qu'il fallait faire sans négliger cela (les prescriptions majeures de justice et de miséricorde) » (Mat. 23,23). Comme l'écrivit l'exégète Wellhausen, « Jésus était juif et non chrétien ».

Ainsi Jésus mène-t-il la vie rituelle de Juif de son temps : actions de grâces pendant le repas (Marc 6,41), port des *Tsitsit* (franges du châle de prières, Mat. 9,20; 14,36), célébration de Pâque (Mc. 14,12), etc. Jésus reconnaît la fonction purificatrice du Temple au moment de la guérison des lépreux qu'il invite à voir le prêtre et à offrir « ce que Moïse a prescrit » (Mc. 1,44).

Pour autant, comme les Prophètes avant lui et aussi des Pharisiens, il refuse l'instrumentalisation du Temple comme outil de pouvoir confisqué par la caste sadducéenne et comme alibi ritualiste couvrant des fautes morales. Il annoncera la destruction du Temple, tout comme certains Pharisiens et les Esséniens : ainsi le célèbre rabbi Yohanan ben Zaccai (40 ans avant), Yeshouah ben Hanania (qui sera aussi livré aux Romains par les autorités) ou en 62, un paysan Yeshouah ben Ananias qui prophétise avec violence pendant les fêtes de *Souccoth* (« Tabernacles »).

Du point de vue de la Loi juive, Jésus, dans une certaine mesure, établit un lien entre les positions des deux principales écoles de son temps, celle de Hillel l'Ancien (de la génération précédant la sienne) et celle, plus « rigoriste » de Chammaï. Celui-ci comprend la Torah en fonction de l'idéal de son application, de l'*Absolu*. C'est pourquoi la tradition déclare qu'il a raison pour le « monde futur » ; Hillel comprend la Torah du point de vue non de l'*Absolu* mais des hommes et de leurs faiblesses. C'est en sa faveur que tranche la tradition pour ce « monde-ci » arguant de ce que notre monde a tenu parce qu'il a été précisément créé avec l'attribut divin de la Miséricorde.

Dans un seul cas, Jésus se rapproche de la rigueur de Chammaï (et de celle des Esséniens), c'est dans sa conception de l'indissolubilité du mariage (totale chez les Esséniens qui ont influencé Paul, conditionnelle pour Chammaï).

Par ailleurs, le Talmud et le Midrash attestent à plusieurs reprises d'une décision *halakhique* (de droit religieux) acceptée par un des plus grands maîtres du Talmud, Eliezer, et qui lui aurait été transmise par un certain Jacques, disciple de Jésus le Nazaréen, peut-être le « frère du Seigneur » (Gal. 1,19) (selon le livre pionnier de Joseph Klausner, *Jésus de Nazareth* paru en 1939). Jésus acceptait le salaire des prostituées interdit par le Temple selon la Torah (Deut. 23,19) dans un seul cas : pour

servir à construire les lieux d'aisance du Grand Prêtre ; Jésus aurait déclaré : « son origine est l'ordure et sa destination l'ordure ». « Cette interprétation me plut, dit rabbi Eliezer, et je fus donc arrêté pour hérésie » (sympathie chrétienne)⁶.

Ce *logion* serait, selon les chercheurs, antérieur ou contemporain des Synoptiques. Il démontre l'ancrage de Jésus dans le domaine de la *Halakha* (« démarche » juridique), interprétée à la manière pharisienne, et son profond respect pour le Temple attesté ailleurs (par ex. Mt. 8, 4 ; 16 sq ; Jn 10,22 sq ; Jn 2, 13-13, Mc 11, 11-27 ; 12, 41 ; 14,49). « Sa décision est l'exemple type de problème culturel, conjointement à la solution morale d'un problème éthique.⁷ »

Pour le reste, Jésus du point de vue de son message moral, s'inscrit dans la lignée humaniste spirituelle de son devancier Hillel l'Ancien, « le véritable maître de Jésus » pour Renan.

Le parallèle entre morale pharisienne et morale évangélique est ici éclairant.

Quelques illustrations prises dans les traités du Talmud et les Évangiles :

Oui est un serment. Non est un serment. (T. Shavouot 36a)

Que votre oui soit oui et que votre non soit non (Mat. 5.37).

(Mais ailleurs Jésus dit « Soyez rusés comme les serpents » ; Mt 10,16.)

Le Shabbat vous est donné, mais vous n'êtes pas donnés au Shabbat.

(T. Yoma. 85b)

Le Shabbat est fait pour l'homme et non l'homme pour le Shabbat.

(Marc. II/27)

Dieu pardonne à celui qui pardonne aux hommes. (Roch Hachanah 17a)

Si vous pardonnez aux hommes, votre père céleste vous pardonnera aussi. (Mat. VI/14)

Si on te dit « ôte cette paille de ton œil » réponds : « Ôte ta poutre du tien ».

(Baba Batra 15b)

Pourquoi regardes-tu la paille qui est dans l'œil de ton frère et n'aperçois pas la poutre dans ton propre œil. (Mat. VII/3)

Sois plutôt le persécuté que le persécuteur. (T. Sota)

Heureux les persécutés... (Mat. 9/10)

De la mesure dont l'homme se sert, on le lui mesurera (T. Sota)

On vous mesurera dans la mesure dont vous mesurez. (Mat. 7/2)

Là où se tiennent les repentants, les justes les plus parfaits ne peuvent se tenir. (Berahot 34b)

Les justes seront appelés un jour du nom du Seigneur (Baba Batra 75b)

Il y aura plus de joie dans le ciel pour un seul repentant que pour quelques justes qui n'ont pas besoin de repentance. (Luc. 15,7)

«Les doux hériteront de la terre» (Sukka, 29b) cf. aussi Ps. 37,11

«Heureux les doux : ils hériteront de la terre» (Mat. 5,5)

«Éloge par les Esséniens des “pauvres de l'esprit” (*Anye Haruah*) qui vivent l'idéal de pauvreté»

«Heureux les pauvres en esprit (ou de l'esprit)»... (Mat. 5,3)

Jésus à un moment déclare : «on vous a dit “tu haïras ton ennemi mais moi je vous dis : aimez vos ennemis”» (Mat. 5, 43-44). Propos étonnant car on ne trouve nulle part dans la Torah un commandement sur la haine de l'ennemi. Au contraire : «Si tu aperçois l'âne de ton ennemi accablé sous le poids d'une charge, n'hésite pas à lui apporter ton aide au contraire.» (Exode 23/5.)

«Si ton ennemi succombe, ne t'en réjouis pas. S'il trébuche, n'en tressaille point, Dieu verrait cela d'un très mauvais regard». (Proverbe 24/17.)

«L'homme dont les voies sont agréables à Dieu, vivra en paix, réconcilié même avec ses ennemis.» (Proverbes 16/7. 8)

Le Talmud et la tradition juive prolongeaient cela : «Aidez votre ennemi avant votre ami.» (Taim. Baba Metzia 32b.)

Enfin dans la lettre d'Aristée (écrit judéo-alexandrin antérieur à l'ère chrétienne) on demande de «montrer de l'amour envers les ennemis». Et un écrit classique de la tradition juive déclare : «Qui est l'homme fort ? Celui qui fait de son ennemi un ami» (*Aboth* de Rabbi Nathan XXIII).

Alors comment comprendre l'affirmation de Jésus concernant un commandement de la haine de l'ennemi ?

En fait il semble, d'après les chercheurs, que Jésus vise là les Esséniens dont le *Manuscrit de guerre* sur le combat des *Fils de Lumière* prône la haine des *Fils des Ténèbres*.

Par ailleurs Jésus recommande de «tendre la joue gauche» à celui qui «frappe la joue droite» (Mat. 5, 39, Luc 6, 29). Il reprend ainsi le texte des *Lamentations* de Jérémie : «Qu'il présente sa joue à celui qui la frappe» (III, 30) ; cf. aussi Isaïe (50,6) : «j'ai livré mon dos aux coups et mes joues aux violences.»

Pourtant Jésus lorsqu'il est frappé par le serviteur du Grand Prêtre ne tend pas l'autre joue mais demande en quoi il a mal parlé, et « si j'ai bien parlé, pourquoi me frappes-tu ? » (Jean, 18,22-23.)

Comme l'enseigne la tradition juive, une réprimande, une sanction justifiée peut être une « bonne leçon » formatrice et on est prêt à avoir l'humilité de recevoir une nouvelle « correction »... de « tir » tant il est vrai que fauter (*Hata*) c'est (souvent) étymologiquement « passer à côté de ». Le Talmud loue ceux qui « acceptent joyeusement les réprimandes » (...). Mais lorsque la « leçon » n'en est pas une, alors il faut réagir. Sinon ce serait cautionner l'injustice et enfermer son auteur dans sa faute sans lui en faire prendre conscience. C'est alors lui refuser peut-être la voie de l'éthique, celle du « retour » sur ses méfaits, de son retournement, *Téchouvah*. Paradoxalement pardonner « gratuitement », à priori, à quelqu'un n'est pas un témoignage d'amour ou de respect à son égard c'est prendre le risque de le déresponsabiliser, c'est-à-dire le faire *passer à côté de sa dignité*, de sa vocation d'homme. Moïse après avoir tué le garde-chiourme égyptien, constate qu'« il n'y avait point d'homme ». La tradition poursuit : « digne de ce nom », c'est-à-dire capable de se révolter. On ne *tend pas la joue gauche* à Pharaon, Amalek ou Hitler. On *les met en joue*...

Autre illustration de l'inspiration commune à Jésus et à la tradition juive : la conception de la *Tsedaka*, traduit incorrectement par *aumône*. En effet, impliquant l'idée de justice (*Tsedek*), la *Tsedaka* faisait figure d'impôt proportionné aux revenus. Jésus en cohérence avec la loi juive demande à la fin du Sermon sur la montagne qu'elle se « fasse en secret » (Mat. 6,4). Pour le Talmud elle résume tous les commandements (Berachot 10a), dépasse tous les sacrifices (Ber. 57b) et seul l'amour lui donne sa valeur (Sukka 45b).

Enfin il faut rappeler la fameuse « règle d'or » énoncée par Hillel « ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit » (Mat. 7, 12, Luc 6, 31). Ce commandement est censé résumer toute la Torah pour Hillel et Jésus (Mat. 7, 12). Citons encore Hillel : « mon humiliation est mon exaltation et mon exaltation est mon humiliation », Lévi. Rabba I, 5 (sur Lévi. 1,1 : Erubin 13b, Sanhédrin 17b) ; à rapprocher de : « Quiconque s'élève sera abaissé et quiconque s'abaisse sera élevé » (Luc 14,11, Mat. 23, 12)⁹.

On voit par ce faisceau d'exemples combien Jésus témoigne bien de l'éthique des Maîtres de son temps, essentiellement des Phariséens comme Hillel. Sa prédication s'adresse essentiellement, sauf exception, à son

peuple : « je ne suis venu que pour les brebis égarées de la maison d'Israël (Mat. 15, 21-28) car « le salut vient des Juifs » (Jean 5,22). À ses disciples il commande de « ne pas aller vers les païens » (Mat. 10,5-6). (Il peut même avoir des paroles blessantes à leur égard.¹⁰)

C'est dans ce contexte d'extrême proximité entre l'éthique hébraïque formulée par les Pharisiens et son message, qu'il convient de relire les textes évangéliques présentés comme transgression de la Torah.

Il convient de rappeler un point essentiel : à l'époque de Jésus, la loi juive, orale, (*Halakha*) est en cours d'élaboration et fait l'objet de vives controverses rapportées par le Talmud. Certains rites ou critères de loi sont reconnus à Jérusalem par exemple mais pas en Galilée, d'où provient Jésus, par exemple l'ablution des mains avant le repas (Marc 7, 1-3). Ce qui est perçu comme transgression dans un lieu ne l'était pas dans un autre. Les travaux scientifiques sur cette période sont particulièrement significatifs. Quant au *Shabbat*, la guérison de toute maladie, même bénigne, par la parole était autorisée (cf. l'épisode de l'homme à la main desséchée). Jésus a pu être confronté à des ignorants à certains types de Pharisiens, dénoncés par le Talmud dans sa typologie ou à des bigots. Quant à la guérison de l'aveugle, seul Jean (ch. 9) précise que c'était un *shabbat* et non Marc (8, 22-26) selon lequel Jésus a mis de la salive sur les yeux de l'aveugle sans avoir fait avec elle de la boue (Marc ne mentionne aucun incident avec un Pharisien).

Enfin Jésus justifie, en parfaite conformité avec la loi juive, le fait que ses disciples aient pris des épis de blé le *shabbat*¹¹. En invoquant l'exemple de David, qui, affamé, a consommé les pains de proposition du Temple, il suggère que ses amis se trouvaient dans la même situation (Marc II, 23-28 ; Luc 6, 1-6). Or la loi juive stipule clairement que l'on a l'obligation de transgresser le *shabbat* lorsque la santé et la vie sont menacées. Principe du *Pikuah nefesh* (« sauvetage d'une vie »), « le shabbat étant fait pour l'homme et non l'homme pour le shabbat », inspiré par l'expression biblique « le shabbat est pour vous » (Ex. 16, 29 ; Ez. 20, 12). Formule talmudique, on l'a vu, qu'on retrouve dans la bouche de Jésus.

Ainsi pour Jésus la loi de Moïse dans sa pratique détaillée comme dans son projet éthique et spirituel demeure la référence *fondatrice*. Ses discussions sur l'application de la loi s'inscrivent dans le cadre rabbinique de la controverse qui voit dans le *Talmud* des échanges parfois violents. Il argumente comme les Maîtres de son temps en invoquant l'Écriture (par exemple le précédent de la transgression de David.)

Si les *Évangiles* puisent, pour l'essentiel, leur conception éthique aux sources de la tradition hébraïque, on retrouve aussi dans le *Nouveau Testament des thèmes messianiques* juifs. L'expression (araméenne) *Bar Enash*, «Fils de l'Homme» apparaît dans le livre de Daniel (ch. 7) reprise par Jésus ; une controverse oppose rabbi Aquiba aux Sages pour savoir si le Messie sera un ange ou un homme ; comme dans le *Nouveau Testament*, un lien est établi entre le Messie et Adam pour Rech Laquish dans le *Talmud*, pour lequel l'esprit du Messie est le souffle de vie que Dieu a insufflé dans les narines d'Adam. Dans l'*Épître aux Hébreux* et le *Midrash Tanhuma* on trouve l'idée selon laquelle le Messie sera supérieur à Abraham, à Moïse, et plus sublime que les Archanges.

Par ailleurs le christianisme combine le thème du Messie présent à l'heure de la Création (livre d'Henoch) et celui de l'expiation des fautes d'Israël par le martyr des Justes. Cette conception, non centrale dans la tradition juive, se retrouve dans des textes comme Isaïe 53, ou le second livre des *Macchabées* (dans lequel une mère et ses sept fils préfèrent mourir plutôt que d'abjurer)¹².

L'innovation chrétienne réside dans le dogme de l'*Incarnation de Dieu* fait homme et ressuscité.

L'idée de résurrection, juive, pharisienne, bien sûr ne fait pas problème. La Bible hébraïque et la tradition mentionnent la résurrection d'un enfant par Élisée (II R. IV, 34-36), l'«enlèvement» aux cieux d'Élie, celui d'Henoch, et affirme la croyance en la résurrection des corps. Pour les Chrétiens, celle du Christ témoigne de ce que la mort a été vaincue et de ce que l'homme peut donc ressusciter, ce qui «crédibilise» et assure son espérance. Pour le Juif, le dépassement de la mort est déjà une réalité dans la Bible. A ses yeux l'expérience de la Résurrection du Christ ne saurait être source d'espérance pour le simple mortel puisque le Christ *n'en est pas un* : il est Dieu (incarné). La radicalité, la force de l'expérience est atténuée voire disparaît puisqu'elle concerne un Homme-Dieu. Elle est inaccessible aux simples hommes. Christ-Dieu inaccessible comme la Loi était inaccessible à Paul. Or précisément pour le Juif et le Deutéronome (XXX, 11-14) «la Torah n'est pas au ciel, elle est dans (sa) bouche», en l'homme, à *sa portée*. Elle ne concerne que les hommes, au point que d'après un texte fameux du Talmud les rabbins ont l'audace d'éconduire Dieu qui veut intervenir en faveur de l'un des leurs dans une controverse (Baba Metsia 35b). Ce dont Il se réjouira ! Il y a le monde des hommes, et le monde de Dieu dont les qualités sont hors de portée des hommes.

Dieu ne s'incarne pas en *un* homme pour le Juif mais participe de *tout* homme créé à son image. Ne peut-on lire ainsi ce que répond Jésus aux Pharisiens qui le soupçonnent de prétentions divines : « N'est-il pas écrit dans votre loi : “J’ai dit (Dieu) : *Vous* êtes des Dieux” (qu’on peut lire “Dieu”, *Elohim*, Ps. 82,6) et “l’Écriture ne peut être abolie” » (Jean X, 34-35).

Dans la Bible hébraïque et le Talmud, Dieu appelle certains de ses oints ou certains Sages « Mon fils » (comme Rabbi Hanina bar Dossa), tout comme le peuple juif lui-même (par exemple Os. 2,1). Ainsi dira-t-il de David : « tu es Mon fils, Moi aujourd’hui, je t’ai engendré » (Ps. 2, 7).

Au terme de cette étude on pourrait dire avec David Flusser qu’il serait possible de « composer un évangile tiré de la littérature juive contemporaine sans faire appel à un seul mot de Jésus, tâche qui, évidemment, ne serait réalisable que grâce aux évangiles existants ». Les deux *corpus* s’éclairent et se complètent mutuellement aux yeux de l’historien qui, au risque de bousculer les idées reçues des Juifs et des Chrétiens, peut mieux distinguer les convergences et filiations des vraies divergences.

Dira-t-on comme Frédéric Manns que « le judaïsme ancien a eu deux héritiers : le christianisme et le judaïsme rabbinique » ? Pour lui, ces deux traditions, dans les premiers siècles ont utilisé les « mêmes techniques d’interprétation, bien que le résultat de ces exégèses soit différent ». D’où « une dialectique de continuité et de discontinuité » entre elles¹³.

Pour la tradition juive, si le christianisme comme l’Islam *s’inspire* du monothéisme hébreu, ils n’en sont pas les *héritiers*. Et lorsque l’Église veut se prétendre *Nouvel Israël*, il y a alors *captation d’héritage* : l’« olivier sauvage greffé » et non *généré* par l’« olivier franc » (Rom. 11, 18-24) pour reprendre la métaphore de Paul, voulant se substituer à lui. Or pour l’apôtre, à l’Israël de son temps, qui voit se forger le judaïsme rabbinique, appartiennent « l’élection, la gloire, les alliances, la loi, le culte, les promesses » (Rom. 9, 4-5). « En ce qui concerne l’élection, ils sont aimés de Dieu à cause de leurs pères car les dons et l’appel de Dieu sont irrévocables » (Rom. 11, 28). Il y a d’un côté héritage *naturel* d’Israël, « olivier franc », depuis Abraham ; de l’autre il y a *greffe*.

L’héritage ne saurait être de même nature. *Historiquement*, le judaïsme pharisien est *l’héritier direct* de celui-ci du Second Temple (avec Esdras) qui lui-même s’inscrit, avec des aménagements institutionnels et formels, dans le prolongement du judaïsme pré-exilique. Jésus lui-même, on l’a vu, en atteste : « les scribes et les Pharisiens sont assis sur la *chaire de Moïse* » (Mat. 23, 1-2).

Le *judéo*-christianisme du premier siècle, en tant qu'il se fonde sur la prédication de type pharisien de Jésus *avant* sa mort, est héritier du judaïsme ancien. Les communautés judéo-chrétiennes dirigées par Jacques « frère du Seigneur » respectent comme Jésus les fondements de la loi mosaïque : circoncision, *shabbat*, nourriture spécifique.

Mais le *christianisme* tel qu'il émerge à partir des II^e-III^e siècles, de la fin des Nazoréens (V^e siècle), composé alors essentiellement de païens convertis, inspiré par Paul qui rentra en conflit avec l'Église de Jérusalem sur le statut de la Loi, n'est pas historiquement, l'héritier *direct* du judaïsme ancien. En ayant rompu avec la pratique de la Torah à laquelle Jésus exige d'être attaché « dans ses moindres commandements [...] son moindre iota », on l'a vu, le christianisme, de fait, *invalide* des pans entiers de la prédication de Jésus et des *Évangiles* sur l'observance de la Loi. L'Église judéo-chrétienne de Jérusalem composée au départ des disciples témoins directs du Jésus « historique » que Paul, apôtre des païens, n'a pas connu, ne considérant pas que « tout était accompli » tant que la parousie ne s'était pas réalisée, « le ciel et la terre » n'étant pas « passés » (Mat. 5, 18), continuera à observer la loi mosaïque, par delà la Résurrection. Pour Paul, celle-ci bouleversait tout. Mais alors quelle valeur accorder aux textes relatifs à cette observance prônée par Jésus ? L'Église de Jérusalem allait devenir l'Église de Rome, celle des païens convertis auxquels Jésus, on l'a vu, ne voulait pas d'abord s'adresser et auxquels la Torah mosaïque n'était pas destinée.

Avec l'abandon de son observance, l'Église rompait avec le *fondement* même de l'héritage hébraïque. Elle allait constituer une dogmatique (Trinité, Incarnation, péché originel indélébile, longtemps référé à la sexualité, conception du Salut...) qui ne devait avoir que peu de rapport avec le monothéisme hébreu.

Le christianisme suit une voie *parallèle* au judaïsme. En ce sens, dans l'ordre de l'histoire, il en est moins sans doute l'accomplissement, comme il *croit* l'être (on est dans l'ordre de la *foi*), moins son *dépassement* que son *déplacement*.



NOTES

1. Frédéric Manns, *Une approche juive du Nouveau Testament*, Paris, Cerf, 1998, p. 7-8.
2. *Les orientations et suggestions pour l'application de la déclaration conciliaire « Nostra Aetate n° 4 »* (1^{er} décembre 1974) commentent ainsi la formule « les Juifs » dans Jean : « elle désigne parfois, suivant les contextes, “les chefs des juifs”, ou “les adversaires de Jésus”, expressions qui expriment mieux la pensée de l'évangéliste et évitent de paraître mettre en cause le peuple juif comme tel ».
3. *Notes de la commission du Saint-Siège pour les relations avec le judaïsme. Documentation catholique*, 21 juillet 1985, n° 1900, p. 7, 33.
4. *Talmud de Babylone*, Traité Sotah 22b, etc. Référence citée dans les « Notes... » *op. cit.*, p. 7, 36.
5. *Talmud de Jérusalem*, Berachot, 9, 14b.
6. Tos. Hullin II, 2b et Avodah Zara 16b ; (sources tanaïtes 1^{er} siècle) Midrach Quohelet Rabba (cf. I, 8 ; Yalkout Schimoni sur Michée et Proverbes 5, 6, cit. in P. Lapide, *Fils de Joseph ?*), Desclée, Paris, 1978, p. 99-100.
7. *Id.*, p. 102.
8. Il faut agir avec justice envers les ennemis (Ex. 23, 4-5), ne pas prier pour leur mort, I Rois. 3,11 : ne pas se réjouir de leur malheur (Job, 31,29...).
9. Cit. in Mireille Hadas-Lebel, *Hillel, Un Sage au temps de Jésus*, Albin Michel, Paris, 1999, p. 104.
10. Il en est ainsi avec la femme grecque d'origine syro-phénicienne qui demande à Jésus de chasser le démon de sa fille : « laisse d'abord les enfants (d'Israël) se rassasier ; car il n'est pas bien de prendre le pain des enfants et de le jeter aux petits chiens (les païens). Oui Seigneur répondit-elle, mais les petits chiens sous la table mangent les miettes des enfants », et « à cause de cette parole », il guérit sa fille (Marc 7, 26-28). Il y a des paroles « dures » dans *l'Évangile* lorsque Jésus parle de « haïr son père et sa mère » (Luc 14, 26), profère des malédictions (Mat. 11, 21, sq), dit être venu apporter « non la paix, mais l'épée ; mettre la division entre l'homme et son père, la mère et sa fille [...] » (Mat. 10, 34-35). Il renvoie « les maudits au feu éternel » (Mat. 25, 41)... Ces propos contrastent avec l'image souvent « doucereuse » que l'on se fait de Jésus, image un peu désincarnée pour certains.
Mais ces propos au contraire, comme d'autres évoqués dans notre étude, témoignent de *l'humanité* de Jésus. Sans ses colères, ses protestations quand on le gifle etc. la morale de Jésus, « n'aurait pas de mains » comme celle de Kant, qualifiée par Péguy. Jésus, comme il est dit de la Torah par le Talmud, « parle le langage des hommes », dans sa prédication terrestre.
Il ne faut pas confondre l'amour *sacré*, divin, et l'amour *sucré*. Qu'il s'agisse de la Torah ou du *Nouveau Testament*, la rigueur, la violence de Dieu ou de Jésus participent *aussi* de l'exigence d'amour, de responsabilité et de justice.
11. Pour David Flusser, sur cet épisode, deux sources secondaires, une judéo-chrétienne et une chrétienne, indiquent qu'ils n'ont pas arraché les épis mais frotté de leurs mains ceux-ci pour en extraire les graines, ce qu'autorisait le Maître galiléen Yehudah bar Ilai (Jésus est de Galilée), mais pas d'autres Sages ailleurs. La *halakhah* n'était pas encore fixée. Cf. D. Flusser, *Jewish Sources in Early Christianity*, Mod Books, Tel-Aviv, 1989, p. 22.
12. Cf. pour plus de détails, D. Flusser, *op. cit.*, p. 30-31, 56-59.
13. F. Manns, *op. cit.*, p. 8.